



# Avis public d'élection

*Vote par correspondance*

Par cet avis public, M<sup>me</sup> Maryse Tremblay présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
  - Poste de mairesse ou maire
  - Poste de conseillère ou conseiller district n° 1
  - Poste de conseillère ou conseiller district n° 2
  - Poste de conseillère ou conseiller district n° 3
  - Poste de conseillère ou conseiller district n° 4
  - Poste de conseillère ou conseiller district n° 5
  - Poste de conseillère ou conseiller district n° 6
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :
  - **Du 19 septembre au 3 octobre 2025.**

#### **Horaire**

- |            |                  |                |
|------------|------------------|----------------|
| • Lundi    | De 9 h 30 à 12 h | De 13 h à 15 h |
| • Mardi    | De 9 h 30 à 12 h | De 13 h à 15 h |
| • Mercredi | De 9 h 30 à 12 h | De 13 h à 15 h |
| • Jeudi    | De 9 h 30 à 12 h | De 13 h à 15 h |
| • Vendredi | De 9 h 30 à 12 h |                |

**Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :
  - Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h**
  - Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au **21 octobre 2025** à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité. Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection au plus tard le **26 septembre 2025**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du **22 octobre 2025**.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le **27 octobre 2025** vous pouvez communiquer avec la présidente pour en recevoir de nouveaux.

5. Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi **31 octobre 2025 à 16 h 30**.
6. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : **M<sup>me</sup> Sandy Larouche**.
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Présidente d'élection : M<sup>me</sup> Maryse Tremblay**  
**87, rue St-André, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, G8G 1A1**  
**418 349-2060 poste 4407**

**Signé à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix le 30 juillet 2025.**

**Présidente d'élection**